

Charte de Syracuse sur la Biodiversité

Écrit par Gaëtan Juillard

Lundi, 27 Avril 2009 13:29 - Mis à jour Jeudi, 30 Avril 2009 04:05

Nous, les Ministres de l'Environnement du G8, avec les Ministres de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de la République Tchèque et de la Suède en tant que Présidentes actuelles et à venir de l'Union Européenne, ainsi que ceux de l'Égypte, de l'Inde, du Mexique, de la République de Corée, d'Afrique du sud et des Organisations Internationales participant au sommet de Syracuse :

- I- Reconnaisant l'importance de la question de la biodiversité comme étant une partie essentielle des discussions du G8, et basée sur « l'Initiative Postdam » et « l'Appel de Kobe pour une Action pour la Biodiversité » ;
- II- Reconnaisant l'importance d'un objectif pour 2010, également réitéré lors des sommets du G8 de Heiligendamm et de Hokkaido Toyako, et espérant maintenir cet intérêt pour la biodiversité lors du Sommet de La Maddalena et lors des suivants ;
- III- Etant pleinement conscients du rôle clé que jouent la biodiversité et les services rendus à la communauté par les écosystèmes dans le bien-être des individus et dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- IV- Etant dévoués aux trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- V- Etant très inquiets du fait que la perte de biodiversité et ses conséquences pour les écosystèmes n'affectent la sécurité alimentaire et les ressources en eau, et ne réduisent la capacité de la biodiversité à freiner et à s'adapter au changement climatique, tout en minimisant le développement économique mondial ;
- VI- Reconnaisant les efforts substantiels réalisés pour atteindre l'objectif 2010 ;
- VII- Rappelant le Plan d'Application du Sommet Mondial sur le Développement Mondial, en notant que les efforts pour réduire de manière significative le taux actuel de perte de biodiversité biologique nécessitera la provision de ressources financières et techniques supplémentaires pour les pays en développement ;
- VIII- Reconnaisant le besoin urgent de soutenir et de renforcer les mesures visant à l'identification d'un cadre de travail commun post 2010 ambitieux et réalisable sur la biodiversité, impliquant tous les acteurs et actionnaires pertinents, et basé sur les leçons tirées de l'objectif 2010 ;
- IX- Constatant les discussions informelles du Groupe de Travail de Haut Niveau sur l'Avenir des Objectifs Mondiaux pour la Biodiversité, convoqué par la présidence actuelle de la Convention sur la Diversité Biologique à Bonn en Mars 2009 ;
- X- Conscients de l'importance et de l'engagement à utiliser au mieux l'opportunité que représente la célébration de l'Année Internationale de la Biodiversité et du Sommet de Haut Niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la Biodiversité en 2010, qui permettent

Charte de Syracuse sur la Biodiversité

Écrit par Gaëtan Juillard

Lundi, 27 Avril 2009 13:29 - Mis à jour Jeudi, 30 Avril 2009 04:05

de souligner ainsi le rôle clé de la biodiversité dans les politiques internationales ;

XI- Convaincus de la nécessité de l'achèvement du processus de mécanismes d'exploration visant à améliorer l'interface science-politique pour la biodiversité et les écosystèmes ;

XII- Engagés à faire des investissements dans la biodiversité, ces derniers étant un élément moteur pour surmonter la crise économique, pour promouvoir la création d'emplois et pour générer des bénéfices économiques sur le long terme ;

XIII- Convaincus de la nécessité d'améliorer la compréhension des bénéfices provenant de la biodiversité et des écosystèmes, des coûts entraînés par la perte de biodiversité, ainsi que de la nécessité d'identifier des options politiques efficaces pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et pour garantir la résistance des écosystèmes ;

Décidons de prendre les mesures suivantes :

1- Le développement de politiques synergiques prenant en compte la contribution de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes dans l'adaptation et la limitation du changement climatique aux niveaux local, national et mondial, et reconnaissant que la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes sont essentiels pour réguler notre climat.

2- La mise en place proactive de mesures d'adaptation au changement climatique pour les écosystèmes naturels et contrôlés dans la mesure où l'adaptation spontanée ne devrait pas être suffisante pour réduire l'impact sur la biodiversité à tous les niveaux, que ce soit sur les écosystèmes vulnérables ou pour le bien-être de la communauté.

3- La recherche d'une meilleure compréhension du rôle des communautés et des services rendus par les écosystèmes dans les mesures d'adaptation au changement climatique, dans la perspective d'accroître leur capacité de résistance et d'adaptation, et de générer des bénéfices économiques supplémentaires.

4- La mise en oeuvre de mesures de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, dans l'optique d'améliorer l'adaptation au changement climatique dans des secteurs prioritaires, tels que la gestion de l'eau, les forêts, l'agriculture, les zones côtières et marines, et le développement d'infrastructure, qui comprend l'utilisation de nouvelles technologies, et une attention particulière pour soutenir les écosystèmes.

5- La lutte contre le déboisement illégal, en accord avec une législation cohérente, y compris au moyen d'un soutien pour la gestion durable des forêts, qui permettra d'aider les hommes à garder des moyens de survivre, de conserver et d'utiliser de manière durable la biodiversité, et d'accroître l'utilisation de la technique de séquestration du dioxyde de carbone.

6- Le développement d'approches de limitation du changement climatique basées sur la terre,

telles que la Réduction des Emissions venant de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (le programme REDD), tout en promouvant la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts, et l'amélioration des réserves de carbone stockées par les forêts, pour intégrer le potentiel de limitation du changement climatique -qu'ont les forêts et les autres types de sols- dans de futures mesures visant à réduire le changement climatique, tout en prenant en compte le fait que ces approches pourraient servir de modèle pour l'estimation et la compensation des services rendus par les écosystèmes.

7- La garantie du développement et du transfert des meilleures pratiques, ainsi que des technologies soft et hard, au moyen d'accords mutuels, qui seront essentiels pour atteindre une réponse coordonnée et une utilisation des ressources effective en terme de coût pour lutter contre la perte de biodiversité et le changement climatique.

8- Le renforcement de l'utilisation de l'économie comme un outil pour atteindre les objectifs fixés par les politiques en matière de biodiversité au moyen d'une meilleure compréhension des bénéfices provenant de la biodiversité et des écosystèmes, et des coûts de leur perte, ainsi que d'une identification des options de politiques potentielles pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes.

9- L'investissement dans la conservation, l'utilisation durable des ressources naturelles et la limitation et l'adaptation au changement climatique, afin de contribuer à une reprise économique mondiale « verte », au moyen d'une tendance de marché du travail positive et durable, et afin de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le monde et d'aider les parties prenantes dans leur prise de décision, en prenant en compte leurs responsabilités individuelles.

10- Fournir un élan, un écho et un soutien à l'étude en cours sur « L'Economie des Ecosystèmes et de la Biodiversité » présentée par l'Initiative Postdam et dans le cadre de la stratégie de l'Evaluation Millénaire des Ecosystèmes, ainsi que les études similaires. Le secteur privé, la société civile, et les industriels devraient être totalement impliqués dans les différentes étapes du développement de ces études et dans l'application de leurs résultats.

11- L'achèvement des négociations sur l'accès international et le régime de partage des bénéfices d'ici 2010.

12- Faire prendre conscience à la communauté à tous les niveaux de la façon dont les écosystèmes marins et terrestres fournissent un flux constant de biens et services, dont certains sont essentiels à la survie des hommes pour les générations actuelles et futures ; et développer des opportunités de marché ou d'autres moyens et mécanismes pour affirmer ces valeurs.

13- L'élargissement du soutien pour des actions visant à lutter contre le commerce illégal de la faune et la flore, dans lequel le trafic menace à la fois les éléments des écosystèmes et les ressources de la faune et la flore auxquels les communautés pauvres accordent une grande valeur et desquels ils obtiennent souvent des sources durables de revenus.

14- La promotion de l'établissement, de la restauration et d'une gestion efficace de zones

Charte de Syracuse sur la Biodiversité

Écrit par Gaëtan Juillard

Lundi, 27 Avril 2009 13:29 - Mis à jour Jeudi, 30 Avril 2009 04:05

protégées et de leur connectivité écologique comme étant un outil essentiel pour le flux continu des services rendus par les écosystèmes.

15- L'amélioration, la promotion et la gestion efficace des systèmes des réseaux de zones protégées terrestres ou marines, pour encourager les opportunités économiques et d'emploi, ainsi que la promotion de nouveaux mécanismes tels que la Life Web Initiative.

16- La minimisation de tout impact négatif sur la biodiversité venant de la mise en œuvre de programmes de développement d'infrastructure, ainsi que la prise en considération de la façon dont ces programmes peuvent contribuer de manière efficace aux investissements dans les « Infrastructures Vertes ».

17- L'entretien et la restauration des écosystèmes pour qu'ils puissent continuer à rendre des services à la communauté.

18- L'amélioration des politiques de biodiversité et des incitations qui ont trait à tous les secteurs pertinents, tels que la foresterie, la pêche et l'agriculture ; la promotion des marchés de produits écologiques fabriqués en harmonie avec la nature ; et la promotion de la gestion des ressources naturelles durables comme cela a été mentionné dans l'Initiative Satoyama présentée lors de l'Appel de Kobe.

19- La réalisation de la conservation écologique et du développement durable des zones côtières et marines, en appliquant en particulier les principes de gestion des zones côtières intégrées tels qu'ils ont déjà été mis en œuvre dans la région méditerranéenne par le Programme Régional des Mers de du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

20- Le développement et le renforcement d'actions pour prévenir et contrôler les espèces invasives, et la prise en considération des coûts élevés de gestion des invasions existantes de telles espèces et leur impact considérable sur la biodiversité et les écosystèmes.

21- La poursuite du processus d'exploration des mécanismes pour améliorer l'interface science-politique pour la biodiversité et les écosystèmes, dans le cadre de la conservation, de l'utilisation durable de la biodiversité, du bien-être humain et du développement durable, en prenant en compte la nécessité particulière de développer et de maintenir la capacité scientifique et technique des pays en développement concernant les questions liées à la biodiversité, comme il a été décrété lors de la 25ème Session du Conseil de Gouvernement du PNUE et lors du 10ème Forum Mondial des Ministères de l'Environnement ; et en attendant la prochaine rencontre intergouvernementale en octobre 2009, la réaffirmation de notre engagement à faire avancer ce processus, et à l'achever le plus tôt possible.

22- Le soutien de la coopération entre pays, entre organisations internationales, instituts de recherche et organisations non gouvernementales pour une meilleure surveillance mondiale de la biodiversité, basée sur le réseau effectif et existant de modèles de surveillance.

23- La réalisation de données sur la biodiversité, dont des données sur des indicateurs

Charte de Syracuse sur la Biodiversité

Écrit par Gaëtan Juillard

Lundi, 27 Avril 2009 13:29 - Mis à jour Jeudi, 30 Avril 2009 04:05

appropriés de bien-être humain, qui soient fiables, comparables et interopérables, et le développement d'approches mondiales pour échanger les connaissances scientifiques, les meilleures pratiques, les technologies et les innovations, basées sur les organisations, les centres et les mécanismes existants.

24- L'adoption de recherche centralisée et globale à tous les niveaux, sur la biodiversité et les écosystèmes, en prenant en compte les différentes capacités des pays et l'amélioration du développement et de l'usage des technologies avancées pour mieux surveiller les changements dans la biodiversité et pour une meilleure évaluation environnementale mondiale.

Et sur la base de ce qui précède nous proposons également la mise en place d'un chemin commun vers le cadre de travail post-2010 sur la biodiversité basé sur les éléments suivants :

a) Les multiples défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui sont un signe indéniable de la nécessité que nous avons de renforcer nos efforts pour conserver et gérer de manière durable la biodiversité et les ressources naturelles.

b) Dans la mesure où a lieu une perte significative économique associée à l'utilisation non durable de la biodiversité, des programmes et des mesures adaptés et opportuns, visant au renforcement de la résistance des écosystèmes, doivent être mis en place.

c) En dépit des efforts et des engagements pris pour l'objectif 2010, les facteurs directs et indirects de la perte de la biodiversité, aggravés par le changement climatique, sont toujours à l'œuvre. De plus, le monde change rapidement depuis l'adoption de l'objectif 2010. Tous ces facteurs de perte de la biodiversité, entraînant des menaces de moyen et long terme pour la biodiversité, et identifiés sur la base d'une recherche scientifique, devraient être pris en compte dans l'élaboration du cadre de travail post-2010.

d) Une stratégie de communication exhaustive, engageant totalement l'ensemble des différents secteurs, ainsi que les parties prenantes, les indigènes et les communautés locales, tout comme le secteur privé, pour mettre en valeur leur propre participation et leurs responsabilités, est également un facteur clé pour la mise en œuvre efficace d'un cadre de travail post-2010 pour la biodiversité.

e) La réforme de la gouvernance environnementale à tous les niveaux est essentielle pour intégrer la biodiversité et les écosystèmes dans toutes les politiques, pour transformer la faiblesse actuelle des systèmes économiques en opportunité et pour encourager le développement durable et l'emploi, en prenant notamment en compte la situation des pays en développement."